

Mélanie n'avait que 22 ans

■ Suite à un mauvais diagnostic, la jeune fille est décédée quelques jours plus tard

BRUXELLES ▽ Il n'aura eu aucun mot. Aucune compassion. Aucun geste de réconfort. Pas un regard. Pas un signe. Rien. Hier, le médecin est resté impassible devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. Il est accusé d'homicide involontaire. La victime, Mélanie, n'avait que 22 ans. Elle est décédée d'une myocardite de la varicelle.

De l'autre côté, les parents de Mélanie se battent. Ils se battent pour que la vérité éclate. Leur vérité. Celle qui leur saute aux yeux.

Mélanie aurait pu être sauvée. En tout cas, tout n'a pas été fait pour éviter le pire. Et cela, pour Philippe et son épouse, c'est insupportable. Le parquet suit le même raisonnement.

Hier, le procureur a requis une peine d'un an de prison – avec un sursis complet – à l'encontre du médecin.

Aux yeux de l'accusation, le docteur est responsable de la mort de Mélanie. C'était le 29 mai 2004. Bientôt quatre ans. Mélanie disparaissait. Pourtant, quelques semaines plus tôt, elle dévorait encore la vie à pleines dents.

Un mois et demi plus tôt, Mélanie attrape la varicelle. Nous sommes le 16 avril. Le 5 mai, Mélanie ne se sent toujours pas mieux et rend visite à son médecin généraliste. Son assis-



L'autopsie a révélé que Mélanie était décédée d'une myocardite des suites de la varicelle. (DEMOULIN)

tant la reçoit. À ses yeux, aucune inquiétude, ce n'est pas grave. Durant tout le mois de mai, Mélanie va se plaindre de plusieurs symptômes : fatigue extrême, essoufflement, rétention d'eau, maux dans le dos...

Son médecin généraliste, qui a été avisé de la situation par son assistant, la rassure : "C'est le stress". Mélanie est en effet en examens. Elle termine ses études.

Le jour de son décès, il ne lui restait que 18 jours pour être licenciée en communication et en marketing.

Deux jours avant son décès, à 18h, elle rappelle une nouvelle fois

son médecin. Ça ne va pas. Il lui fixe rendez-vous le lendemain, à 16 h 30. La jeune femme devra se traîner jusqu'au cabinet, soutenue par sa maman. Le docteur rejette l'avis d'un confrère et maintient son premier diagnostic : le stress. "Dans trois jours, cela ira mieux." Mélanie rentre chez elle. Durant la nuit, elle est transportée d'urgence à l'hôpital, inanimée. C'est le drame. Le personnel de l'hôpital ne peut rien pour la sauver. Elle ne reviendra plus à la vie. Le lendemain, l'autopsie révèle que Mélanie est décédée d'une myocardite des suites de la varicelle.

Philippe Boudart

"Complaisance"

BRUXELLES ▽ Pour se faire une meilleure idée du dossier, la 54^e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, présidée par M^{me} Claire Degryse, a eu la riche idée de faire venir plusieurs experts dans le but de savoir si le médecin généraliste pouvait savoir que la vie de Mélanie était en danger.

Trois experts sont venus à la barre des témoins. En même temps. Deux estiment que le médecin n'a pas commis de faute. Le troisième n'est pas de cet avis. Toutefois, Philippe Cailliau, le papa de Mélanie, considère que les deux premiers témoins n'ont pour seul et unique but que de couvrir leur confrère issu comme eux de la même université.

Avec un organigramme à l'appui, il dénonce aussi comment les deux experts et le prévenu se connaissent et fréquentent les mêmes milieux professionnels. Selon lui, tout cela ne peut qu'entraîner de la subjectivité. "Alors, excusez-moi, mais dans ce dossier, on ne parle pas d'un kilo de bananes, mais bien d'une jeune femme de 22 ans qui avait toute la vie devant elle. Et qui plus est, il s'agit de notre fille, notre fille unique."

Ph. Bt